

## Manoirs, châteaux et demeures La « Ferme d'Ogimont » Les chauffeurs de pieds

**Le récit d'un de ces actes de brigandage accompli à Baisieux le 2 mars 1796.**

*Publication extraite du document ("Almanach catholique de Roubaix" 1904) - BnF Gallica*



### **Les chauffeurs de pieds :**

Les hommes qui ont dépassé la soixantaine, ont été bercés dans leur jeunesse par les effroyables équipées des « Chauffeurs de pieds » qui ont infesté notre département à l'époque révolutionnaire.

Ces brigands s'introduisaient nuitamment dans les habitations isolées, s'emparaient des habitants et avec une corde solide les suspendaient par les épaules, allumant du feu sous-leurs pieds. Vaincus par la douleur, ces malheureux finissaient par dénoncer où se trouvait leur argent. C'est ce que recherchaient ces malandrins qui s'en allaient, après avoir enlevé le fruit de leurs rapines.

### **Procès-verbal du 12 Ventôse an IV de la République (2 mars 1796) :**

Ce jourd'hui, douze ventôse an quatre républicain, Nous, Louis François Destombes, juge de paix du canton de Lannoy, informé qu'on avait volé la nuit précédente chez le citoyen Pierre-François Deffontaines (1), fermier, demeurant à Baisieux, y sommes transportés, accompagné des citoyens Ignace Deffontaines (2), agent, et Denis Lepers, adjoints municipaux de la commune dudit Baisieux où étant, ledit " Pierre François Deffontaines " nous a déclaré que vers onze heures de la nuit quantité de personnes dont on ne connaît pas le nombre, mais qu'on juge au moins être de cinquante, lesquels ont brisé un verrou à la porte de la cour, et par ce moyen sont entrés dans ladite cour et de là dans les étables et écuries où ils se sont emparés des domestiques qui s'y trouvaient qu'ils ont à l'instant conduit dans la cuisine dont ils ont foncé la porte et là les ont lié. De

## **Manoirs, châteaux et demeures**

### **La « Ferme d'Ogimont » Les chauffeurs de pieds**

plus, ont tiré trois coups de fusil ou pistolet après un domestique appelé Antoine Deffontaine, qui se trouvait dans une des écuries, lequel ne fut pas blessé, et l'ayant pris le lièrent comme les autres. En suite de ce, ils se sont insinués dans toutes les places de la maison, arrêtaient toutes les personnes qui s'y trouvaient, les ont lié et détenu dans différentes places afin qu'elles ne puissent communiquer ensemble. Ce fait, interrogèrent un domestique appelé Joseph Bray, du nombre de domestiques qui composaient cette ferme où ils étaient ainsi que ses maître et dame. Il leur a répondu qu'il ignorait où pouvait être ses maître et dame, qu'il ne couchait pas dans le corps de logis, et leur a déclaré qu'il se trouvait cinq domestiques, une servante et deux ouvriers à la journée. Après cette interrogation, ils cherchèrent après les maître et dame et les trouvèrent cachés dans deux endroits dans le château, s'en étant emparés, les conduisirent dans la cuisine où ils les lièrent et donnèrent différents coups audit Pierre-François Deffontaines, lui ayant mis la corde au col traînèrent dans cet état dans une chambre à côté de ladite cuisine, et firent tous leurs efforts pour l'étrangler, afin qu'il avoua où il avait clé posé son argent. Dans cette triste situation il leur déclara que l'argent qu'il avait était dans deux garde-robes qu'ils avaient déjà foncé et où ils avaient pris l'argent qu'il possédait. Non contents de cet aveu, ils lui dirent qu'ils l'allaient pendre à la cheminée avec sa femme pour lui faire avouer s'il ne se trouvait pas d'autre argent caché, lui ayant dit alors qu'il devait avoir une plus grande somme d'argent, attendu qu'il avait reçu des louis par la vente qu'il avait faite de ses moutons dont ils avaient parfaite connaissance. Et voyant que ledit Deffontaines était prêt à expirer, lui ôtèrent la corde du col et le laissèrent lié. De là, ils sont rentrés dans la cuisine, cherchèrent des cordes pour pendre la femme et ayant trouvé un comble, ils lui mirent au col et l'accrochèrent à la cheminée et allumèrent sous elle deux fagots avec des habillements qu'ils avaient mis dessus, lui disant d'avouer où pouvait être son argent et voyant qu'elle était prête à expirer, la décrochèrent et l'emportèrent dans sa chambre, ils la couchèrent sur sa literie en disant : « Elle est crevée! »

Elle entendit ainsi que son mari et deux domestiques appelés Guillaume Menet et Antoine Deffontaine, que ces scélérats rangés en quelque façon en bataille comptèrent l'argent et en prirent chacun leur part ; ils tinrent différents propos, disant qu'ils venaient de Bruxelles et qu'ils avaient habité les bois pendant un certain temps où ils avaient essuyé de la misère; qu'ils y avaient formé une petite Vendée et qu'ils étaient venus dans ce pays pour en former une autre et qu'ils se trouvaient au nombre de huit cent soixante. L'un d'entre eux dit : il est quatre heures, il est temps de nous retirer. Et au moment de ce départ, ils lièrent deux petits enfants qu'ils avaient laissé libres, dont l'un s'est dégagé, a délié un domestique qui délia tous les autres.

Liste faite par nous des garde-robes foncées, ledit Deffontaines nous a déclaré qu'on lui a enlevé cette dite nuit dix neuf cens à deux mille écus, tant en louis qu'en argent, et en assignats, environ vingt mille livres; six paires de boucle d'argent et deux de col; une paire de roses de diamant en argent; une bague de diamants et une d'or ; une montre d'or et une d'argent ; cinq cuillères à café aussi d'argent ; deux toiles fines de lin neuves de quatre-vingt-quatre aulnes ; un cuti (coutil) neuf et un travers; trente aulnes de siamoise rouge et blanche à carreaux et grande quantité de linge consistant en mouchoirs, coiffures et chemises ; un pain de sucre et de la viande et autres effets dont il n'a pas présentement de connaissance.



## Manoirs, châteaux et demeures La « Ferme d'Ogimont » Les chauffeurs de pieds

De tout ce que dessus avons dressé et signé le présent procès-verbal pour valoir et servir où il appartiendra, lesdits jours, mois et an. Étaient signés :

DESTOMBES Ignace, J. DEFFONTAINE, agent, et D. LEPERS, adjoint, et P. F. DEFFONTAINES. Il est ainsi conforme à l'original, témoin le juge de paix, soussigné, (Signé) DESTOMBES. On sait que le foyer du brigandage était situé à Lille et à Wazemmes. Dans cette dernière localité existait un nommé Théodore, dit Berger, qui était regardé comme le chef des bandits. Un de ces chauffeurs de pieds était né à Leers ainsi que sa femme. C'était Narcisse Duhamel, ouvrier menuisier, résident à Lille. Il avait déjà été condamné pour faits de filouterie à Dunkerque, il était regardé comme un voleur de profession. Sa femme, Joséphine Pluquet, était couturière. Ils furent arrêtés tous deux à Doullens en 1796.



(1) Pierre-François Deffontaines était fermier à la ferme d'Ogimont où s'est passée cette scène de banditisme.

(2) Ignace Deffontaines était parent de Pierre-François et habitait la ferme d'Escamin à Baisieux.